



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet de la Préfète
Direction des sécurités**

Bureau de la planification opérationnelle
Affaire suivie par :
André LACOUR
Tél : 03 88 21 67 10
Mél : andre.lacour@bas-rhin.gouv.fr
Réf. : -

Strasbourg, le **26 AOUT 2021**

La Préfète de la Région Grand Est
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

à

Monsieur le Maire
1 rue des Francs
67660 - BETSCHDORF

Objet : Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle.

Référence : Votre demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondation par ruissellement et coulée de boue associée.

P.J. : - Arrêté interministériel du 09 août 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au Journal Officiel en date du 25 août 2021.

J'ai l'honneur de vous signaler la parution au Journal Officiel du 25 août 2021 de l'arrêté interministériel du 9 août 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour votre commune, suite aux dommages causés par les événements météorologiques survenus le 24 juin 2021.

En effet, l'intensité anormale d'un agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (« durée de retour ») est supérieure ou égale à 10 ans.

Or, il ressort du rapport météorologique de Météo France du 22 juillet 2021 que les précipitations survenues le 24 juin 2021 présentent, au titre de la pluviométrie, une durée supérieure à 10 ans et donc au seuil minimum requis.

Par conséquent, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondation et coulées de boue » du 24 juin 2021 conformément à l'article L 125-1 du code des assurances.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Dominique SCHUFFENECKER

Copie :

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République - 67 073 Strasbourg Cedex

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 9 août 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2124447A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 5 août 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 août 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
A. THIRION

Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service
des affaires multilatérales
et du développement,
W. Roos

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
de la 4^e sous-direction
de la direction du budget,
L. PICHARD*

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 15 juillet 2021

Communes de Cys-la-Commune, Hary, Montaigny (1), Seringes-et-Nesles, Vincy-Reuil-et-Magny.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune d'Avançon (1).

Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 16 juillet 2021

Communes de Brévilley, Château-Porcien (2), Coucy (1), Seuil (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Inondations et coulées de boue du 14 juillet 2021 au 15 juillet 2021

Commune de Juzanvigny (1).

Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021

Communes de Bar-sur-Aube, Soullaines-Dhuys (1).

Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021

Commune de Petit-Mesnil (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 18 juin 2021

Communes de Limoux, Malras (3).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Commune de Torcy-et-Poulligny (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021 au 23 juin 2021

Commune de Trinité-de-Réville (La) (1).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021

Commune de Pacé.

DÉPARTEMENT DU JURA

Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 17 juillet 2021

Communes de Belmont, Bletterans, Chaussin, Colonne (1), Dole, Nevy-lès-Dole, Ounans, Parcey, Planches-près-Arbois (Les) (1), Salins-les-Bains, Souvans.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Inondations et coulées de boue du 10 mai 2021 au 11 mai 2021

Commune de Valfleury (1).

Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021

Commune de Balbigny.

Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2021

Commune de Noirétable (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021

Commune de Regrippière (La) (2).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2021 au 29 juin 2021

Commune d'Étriché.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021

Commune de Trigny (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021

Commune de Verneuil-Grand (2).

Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021

Commune d'Avioth (2).

Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 16 juillet 2021

Communes d'Ancerville, Beausite (1), Chardogne (1), Contrisson, Érizé-Saint-Dizier (1), Fains-Véel, Fresnes-en-Woëvre (1), Givrauval, Juvigny-en-Perthois (1), Laheycourt (1), Lanhères (1), Loisey (1), Rouvrois-sur-Othain (2), Saint-Hilaire-en-Woëvre (1), Savonnières-devant-Bar, Val-d'Ornain, Warcq.

Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021

Commune de Troyon.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Inondations et coulées de boue du 27 juin 2021 au 28 juin 2021

Communes de Lempty (1), Saint-Yvoine, Vertaizon.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune d'Hangenbieten.

Inondations et coulées de boue du 24 juin 2021

Commune de Betschdorf (1).

Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021

Communes de Châtenois, Kintzheim, Orschwiller (1), Wasselonne.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021*

Commune de Bazoge (La), Grand-Lucé (Le) (1), Milesse (La) (2).

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021

Communes de Fay (1), Sarcé (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021

Communes de Cures (1), Lhomme.

Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021

Communes de Bouloire (1), Loir en Vallée, Marçon.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021*

Communes de Chambry (3), Champs-sur-Marne.

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes de Coupvray (2), Dampmart, Fublaines, Lognes (2), Mareuil-lès-Meaux, Marolles-en-Brie (5), May-en-Multien (1), Noisiel, Poincy, Saint-Germain-sur-Morin, Signy-Signets (3), Solers.

DÉPARTEMENT DES YVELINES*Inondations et coulées de boue du 22 juin 2021*

Commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

DÉPARTEMENT DES VOSGES*Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2021 au 17 juillet 2021*

Commune de Fraize (1).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021*

Communes de Crosne, Puiset-le-Marais (1), Sainte-Geneviève-des-Bois, Ullis (Les) (3), Vert-le-Petit.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021*

Communes de Livry-Gargan (2), Tremblay-en-France (4).

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021 au 20 juin 2021

Commune de Stains (5).

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021

Communes de Coubron (3), Tremblay-en-France (5).

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 14 juillet 2021

Commune de Montfermeil (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE*Inondations et coulées de boue du 13 juillet 2021 au 14 juillet 2021*

Communes de Boissy-Saint-Léger (2), Marolles-en-Brie (4), Queue-en-Brie (La) (5), Sucy-en-Brie, Villecresnes (6).

ANNEXE II**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE****DÉPARTEMENT DE L'AIN***Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021*

Commune de Neyron.

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021 au 24 juin 2021

Commune de Miribel.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021*

Commune de Malviès.

Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021 au 21 juin 2021

Commune de Gaja-et-Villedieu.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021*

Commune de Saint-Clément.

DÉPARTEMENT DU DOUBS*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021*

Commune de Vieilley.

DÉPARTEMENT DE L'EURE*Inondations et coulées de boue du 26 juin 2021*

Commune de Caorches-Saint-Nicolas.

DÉPARTEMENT DU LOT*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2021*

Commune de Bagnac-sur-Célé.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE*Inondations et coulées de boue du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Val-au-Perche.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE*Inondations et coulées de boue du 23 juin 2021*

Commune de Viuz-la-Chiésaz.

Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2021

Communes de Chevrier, Dingy-en-Vuache, Vulbens.

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021

Commune de Quintal.

Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021

Commune de Viuz-la-Chiésaz.

Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2021 au 19 juillet 2021

Commune de Lugrin.

Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2021 au 19 juillet 2021

Commune d'Excenevex.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Inondations et coulées de boue du 11 juin 2021 au 13 juin 2021

Commune de Lesches.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Commune de Châteaufort.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Inondations et coulées de boue du 29 juin 2021

Commune de Neuveville-devant-Lépanges (La).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Commune de Morangis.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 17 juin 2021

Commune de Tremblay-en-France.

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021 au 20 juin 2021

Commune d'Aulnay-sous-Bois.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Inondations et coulées de boue du 30 janvier 2021 au 24 février 2021

Commune de Villeneuve-Saint-Georges.

RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle Inondation et crue torrentielle



Événement du 24/06/2021

Destinataire : **SIDPC - Préfecture du Bas-Rhin (67)**

Commune de **BETSCHDORF**

I. Caractérisation du phénomène météorologique

Le 24/06/2021, de fortes pluies orageuses se produisent dans la nuit du 23 au 24 juin, avec des cumuls très importants par endroits. Elles s'évacuent vers le nord en début de matinée et sont suivies de quelques averses ponctuellement orageuses durant la journée et jusque dans la nuit suivante.

II. Tableau de la hauteur des précipitations et du quantile de durée de retour décennal associé

L'analyse des précipitations a été effectuée à partir des imageries de nos radars météorologiques (fournissant des cumuls estimés pour différentes durées de 1h à 48h), calées et ajustées avec les données des stations de mesures au sol. On a retenu la valeur des précipitations correspondant au rapport maximal sur chaque commune entre la valeur de l'épisode pluvieux le plus intense (heures de début et de fin en heures légales) et la valeur de durée de retour décennale correspondante.

Commune	Date et heure de début de l'épisode en heures légales	Durée de l'épisode	Observation / Estimation		Statistique	
			Quantification : hauteur en mm	Référence de l'expertise	Quantile décennal en mm	Station représentative et/ou méthode
BETSCHDORF (67339)	24/06/2021 à 2H	2H	79	Lame d'eau radar	29	Méthode SHYREG

III. Avis de l'expert météorologique

Avec une durée de retour supérieure à 10 ans, l'épisode pluvieux qui s'est produit sur la commune de BETSCHDORF, le 24/06/2021 en 2 heures, entre 02h et 04h légales présente une intensité anormale.

Rapport rédigé le 22/07/2021 à partir des éléments disponibles le 22/07/2021

Marlyse Colobert, climatologue à Météo-France Illkirch

Page 1 / 1

NB : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

METEO-FRANCE Nord-Est - Etudes et Climatologie - Parc d'Innovation - Bld G. d'Andernach - BP 50120 - 67403 Illkirch Cedex - Tél. : 03 88 40 42 56 - Fax : 03 88 40 42 10 - Email : etudes_clim.nord-est@meteo.fr

<http://www.meteofrance.com>

Météo-France, établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification